

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 76 du 7 octobre 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

DÉCISION N° 1283/ARM/EMM/PS/ORT

portant création de la formation Duguay-Trouin – équipage rouge.

Du 05 octobre 2022

DÉCISION N° 1283/ARM/EMM/PS/ORT portant création de la formation Duguay-Trouin – équipage rouge.

Du 05 octobre 2022

NOR A R M B 2 2 0 2 2 8 7 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.2](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l'instruction N° 25/DEF/EMM/PL/ORA/-- du 26 avril 2006, relative à l'organisation des forces sous-marines (n.i. BO) ;

Vu [l'instruction N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime](#) ;

Vu [l'instruction N° 177/DEF/EMM/RQJ du 02 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif](#) ;

Vu [l'instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu la décision du 22 juillet 2022 portant délégation de signature (état-major des Armées) (JO n° 172 du 27 juillet 2022, texte n° 16) ;

Vu la convention du 1er septembre 2019 entre l'État français et la société Naval Group relative à la mise à disposition d'une équipe de soutien de la Marine nationale avant prise en charge de la sécurité du SNA Duguay-Trouin dans le cadre du marché des Stades de Réalisation et d'Utilisation du programme Barracuda (marché n° 06 50 316 00 470 75 53 du 21 décembre 2006), modifiée par l'avenant du 23 juillet 2021 (n.i. BO),

Décide :

Article premier.

Date.

La formation administrative *Duguay-Trouin - équipage rouge* est créée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2.

Organisation.

Basée à Toulon, la formation administrative *Duguay-Trouin - équipage rouge* est placée sous le commandement organique de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST).

Article 3.

Automatisation.

Clair libellé de l'unité : SNA *Duguay-Trouin - équipage rouge*.

Code d'identification : 0AG3000.

Implantation géographique : Toulon.

Article 4.

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

François MOREAU.